

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai, le Comité de Bassin Gironde Garonne du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH

Convocation faite le 14 mai 2025

Présents titulaires (4) :

Monsieur Benoist AULANIER pour la Communauté de Communes de Montesquieu
Madame Catherine BERNARD pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne
Monsieur Edouard QUINTANO pour la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole

Absents excusés (8) :

Monsieur Eric BERNARD pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud
Monsieur Philippe BUISSON pour la Communauté d'agglomération du Libournais
Monsieur Xavier DANÉY pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord
Monsieur Christophe FUMEY pour le Syndicat Sud-Gironde Mobilités
Monsieur Jean GALAND pour le Département de la Gironde
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Frédéric MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine

**AVIS 2025_01 : ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND
VILLENEUVOIS AU SYNDICAT MIXTE NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine Mobilités modifiés en date du 25 mars 2025,

Vu les délibérations n°2018_011 du 29 octobre 2018, n°2024_06 du 5 février 2024, n°2024_024 du 15 juillet 2024, n°2024_037 du 16 décembre 2024 et n°2025_004 du 03 février 2025 du Comité Syndical, relatives à la composition des comités de bassin et à la désignation des délégués de bassin,

Vu la délibération n° 57/2025 du 3 avril 2025 du Conseil Communautaire relative à la demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois au Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Considérant la compétence obligatoire du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière de coordination des offres de transports de voyageurs de ses membres,

Considérant la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

Considérant que les déplacements pendulaires sont de plus en plus imbriqués à l'échelle d'un bassin de mobilités, et non d'une seule agglomération,

Le Comité de Bassin, à l'unanimité, donne un avis favorable :

- **Sur l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois au Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités**

Le Président du bassin
Gironde - Garonne,

Clément ROSSIGNOL-PUECH

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 57/2025

Séance du 03 avril 2025

Date de la Convocation : 28 mars 2025

Lieu : Espace îlot Porte de Campagne – Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot

Heure de la séance : 18h25

Membres en exercice : 61

Présents : 38 – Représentés : 11 – Absents : 12

Président de séance : M. Gérard RÉGNIER (Président)

Secrétaire de séance : Mme Béatrice VAQUIER

Présents : Mmes et MM. Bernard AJON – Corine BARTHEROTTE - Pierre BERNOU – Jacques BORDERIE – Thomas BOUYSSONNIE - Michel BRUYERE – Gilles CHAROLLAIS – Xavier CLERC – Chantal de BRONDEAU – Anne DELLIAUX - Jean-Max DOMINIQUE – Jean-Jacques DULAURIER – Christine DUMAS – André FORGET – Christian GILLET – Marie-Laure GRENIER – Gilles GROSJEAN – Serge HUC - Djamilia KERAVAL – Christiane LAFAYE-LAMBERT - Jean-Marie LAFOSSE – Michel LAVILLE – Xavier LLOPIS – Brigitte MONBOUCHET – Pascal MOURGUES – Hélène NICODEMO – Nicole PAGES – Jean-Paul PEREUIL – Bertrand PLANTE – Christelle PRELLON – Pierre-Jean PUDAL – Gérard RÉGNIER – Christian ROUSSEAU – Léopold TALOU – Béatrice VAQUIER – Yvon VENTADOUX – Guy VICTOR – VIEIRA Maria de Lurdes

Représentés : Mmes et MM. Maëlle BLAZEJCZYK par Serge HUC - André BRUNET par Gérard REGNIER – CABAS Jean-Paul par Nicole PAGES – Anne-Marie DAVELU-CHAVIN par Anne DELLIAUX – Cyril FRIEDRICHS par Jean-Jacques DULAURIER – Gilles HOUSSIN par Gilles CHAROLLAIS – Frédéric LADRECH par Thomas BOUYSSONNIE – Guillaume LEPERS par Béatrice VAQUIER – Jean REDON par Corine BARTHEROTTE – Jean-Éric ROSIER par Michel LAVILLE – Patricia SUPPI par Xavier CLERC

Absents-excusés : MM. : MM. Josiane BOTTEGA – Angélique CHARBONNIER – Cédric DA SILVA – Christel DELESTRE – Freddy GUEUDIN – Estelle HENault-BLINEAU – Didier LALANNE – Catherine LEVEQUE – Xavier MARS – Malika MESSAOUDI-LOUBET – Laurent PERIQUET – Samir ZIANI

Transports/Mobilités – Christelle PRELLON

OBJET : ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE NOUVELLE AQUITAINE MOBILITÉ

Nouvelle-Aquitaine Mobilités, syndicat mixte créé en 2018, a pour objectif le développement, la facilitation et la promotion des transports en commun et l'intermodalité. Il est le fruit du partenariat et de la concertation entre la Région et les Autorités Organisatrices de la Mobilités locales. Il assure la coopération de ses membres.

Au-delà d'être un lieu d'échange, de mutualisation des moyens, de définition de stratégies communes pour améliorer la mobilité sur l'ensemble du territoire régional, le syndicat apporte à ses membres des solutions et des outils directement exploitables.

Nouvelle-Aquitaine Mobilités exerce les compétences suivantes :

- Coordonner les services de transport de voyageurs organisés par ses membres.
- Mettre en place un système d'information multimodale à l'intention des usagers (MODALIS).
- Mettre en place une tarification coordonnée permettant la délivrance de titres de transports uniques ou unifiés.
- D'une manière générale, Nouvelle-Aquitaine Mobilités peut réaliser toute étude, concertation ou communication concourant au développement de l'intermodalité ainsi qu'à l'observation et à l'amélioration des services de transport de voyageurs exploités par ses membres au sein de son périmètre.
- Nouvelle-Aquitaine Mobilités peut apporter un concours financier à la mise en œuvre par ses membres de nouveaux services de transport en commun ou l'amélioration de services existants présentant un intérêt syndical.

Le montant annuel de la cotisation est de 13 500 euros par an. Une participation aux investissements est demandée lors de l'intégration au syndicat. Cette subvention d'équipement s'élève à 4 725 euros. Afin de bénéficier de l'ensemble des actions et des outils portés par ce syndicat, mais également de participer activement aux évolutions des services de mobilités à l'échelle régionale.

Considérant l'avis favorable de la commission Transport-Mobilité du 20 mars 2025,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après avoir délibéré,
À l'unanimité, décide,

- 1°) **D'approuver** l'adhésion de l'Agglomération du Grand Villeneuvois au syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilité,
- 2°) **De nommer** M. Gérard REGNIER, président de l'agglomération, comme délégué titulaire et Mme Christelle PRELLON, vice-présidente en charge des transports et de la mobilité, comme délégué suppléant afin de représenter l'Agglomération au sein du Comité Syndical et du Comité de Bassin,
- 3°) **D'autoriser** le président à signer tous les actes afférents à cette délibération,
- 4°) **D'inscrire** les crédits nécessaires pour ce dispositif au budget des exercices 2025 et suivants.

Le 03 avril 2025

La Secrétaire de séance,



Béatrice VAQUIER

Télétransmise le :

17 AVR. 2025

Publié le :

17 AVR. 2025

Certifié Exécutoire le :

17 AVR. 2025

Le Président,



Gérard RÉGNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.